

Compte rendu de séance

Séance du 9 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	

Date de la convocation
03/10/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Publication du :

L'an 2023, le 9 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme MANGENOT Aurore, Mme PELÉ Mireille

Excusés : M. BELLIER Dany, M. GROUAZEL Pierre, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

A été nommé(e) secrétaire : Mme MEIGNAN Laëtitia

Objet(s) des délibérations

- 2023-052 - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires :
- 2023-053 - Tarifs assainissement 2024 :
- 2023-054 - Déclassement voirie pour vente " lotissement des Jonquilles " :
- 2023-055 - Réparation moteur cloche église :
- 2023-056 - DM sur budget assainissement : DM N°1/2023
- 2023-057 - Convention SAPCA :
- 2023-058 - Vente de la salle ST MICHEL :
- 2023-059 - Achat lave-linge et sèche-linge pour l'école :
- 2023-060 - Don du Comité des fêtes à la commune :

2023-052 – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires :

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code des assurances.

Vu le code de la commande publique.

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu, les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Maire expose :

L'opportunité pour la collectivité » de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Autorise le Maire à signer le ou les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les articles y afférents, selon les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux)
- Conditions :

Contrat CNRACL : Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la CNRACL

- Risques garantis : Salaires +NBI
- Conditions : Taux 5.95% avec une franchise de 15 jours

Contrat IRCANTEC : Agents Titulaires ou Stagiaires non immatriculés à la CNRACL

- Risques garantis : Salaires
- Conditions : 1.20% avec une franchise de 15 jours

2023-053 – Tarifs assainissement 2024 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs assainissement pour l'année 2024.

Après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués dans les commune environnantes, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la façon suivante :

Part fixe : 50€

Part forfaitaire : 2.00 € par m³

Branchement au réseau d'assainissement collectif : 1000€

2023-054 – Déclassement voirie pour vente " lotissement des Jonquilles " :

Vu la délibération en date du 4 avril 2023 concernant la vente de terrain communal à Mme Typhen SAUVÉE

Vu que ce terrain appartient au domaine public de la commune en tant que voirie communale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal le déclassement des 14 m² de voirie qui doivent être vendus et de les enlever du domaine public.

Après délibération, le conseil municipal décide de procéder au déclassement de la voirie (14m²) située au « 9, lotissement des Jonquilles, afin de les enlever du domaine public de la commune de ST REMY DU PLAIN.

2023-055 – Réparation moteur cloche église :

Vu la vétusté du moteur de la cloche n°3, le conseil municipal accepte son remplacement pour un montant de **1408€ HT**, 1689.60€ TTC près de la société BIARD ROY en charge de l'entretien des cloches de l'église.

2023-056 – DM sur budget assainissement : DM N°1/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'élaboration du budget « assainissement » 2023, voté en séance le 4 avril 2023, la somme prévue à l'article 1641 était de 500000€. Par suite des résultats d'appel d'offres, le prêt nécessaire pour financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration est d'un montant de 600000€. Il y a donc lieu de modifier le budget en ce sens à savoir :

Article : 1641 : + 100000€ (prêt) et Article travaux station : 2313-12 : +100000€

Le conseil municipal accepte cette modification budgétaire

2023-057 – Convention SAPCA :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention signée entre la commune de ST REMY DU PLAIN et Le groupe SAPCA de Betton (fourrière animale) conclu pour une durée de 4 ans prend fin le 31 décembre prochain. Le groupe SAPCA propose un contrat aux conditions suivantes :

- Le contrat est conclu pour la période du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.
- La collectivité pourra résilier le contrat en respectant un préavis de 3 mois.
- Le Coût annuel pour 2024 : **891.69€ HT**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal accepte ce marché de prestations de services et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

2023-058 – Vente de la salle ST MICHEL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'offre reçue en mairie pour l'achat du bâtiment communal situé au « 2, impasse St Michel » à ST RÉMY DU PLAIN.

La société SAS ACA de la Baussaine propose d'acheter le bien cité ci-dessus, sous réserve de l'acceptation du permis de construire et de l'obtention du prêt bancaire au prix de 62000€

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte de vendre le bâtiment situé « 2, impasse St Michel » à la société SAS ACA de la Baussaine au prix de 62000€ TTC

- Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes afférents à cette vente, chez Maître LACOURT, notaire à Bazouges la Pérouse.

2023-059 - Achat lave-linge et sèche-linge pour l'école :

Le lave-linge et le sèche-linge de l'école sont hors d'usage. Il y a donc lieu de les remplacer.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ROUAULT de Vieux-vy sur Couesnon d'un montant de 758.16€ HT pour l'achat :

- D'un lave-linge WHIRLPOOL, 8Kg, à 391.58€HT
- D'un sèche-linge BEKO, 8 Kg à 316.58€HT
- Livraison, pose et raccordement : 50€ HT

2023-060 - Don du Comité des fêtes à la commune :

Don du Comité des fêtes à la commune :

Une soirée festive a été organisée autour du four que la commune vient d'acquérir, impasse du fournil à ST REMY DU PLAIN, le 24 août dernier. L'association du Comité des fêtes, partie prenante dans l'organisation de cette soirée a souhaité reverser à la commune le bénéfice réalisé afin d'aider financièrement, la collectivité à rénover la toiture du fournil et du four. Le bénéfice réalisé est de 950€.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce don versé par le comité des fêtes à la commune de ST RÉMY DU PLAIN. La somme de 950€ sera imputée à la rénovation de la toiture du fournil et du four.

Contrat d'objectif : intervention de Mme RENARD du Département et de Mr le Maire de Bazouges la Pérouse :

Le conseil municipal décide de lancer un CODD : Contrat objectif à développement durable sur les bâtiments. Mme RENARD va prendre contact avec Mikaël GOBIN, l'architecte-conseil et Stéphanie ARNAUD, EPF pour proposer une date afin de visiter l'ensemble des bâtis avec les élus et de poser les éléments du cahier des charges de l'étude.

Questions diverses :

- Enquête publique sur le dossier éolien de ST REMY : elle pourrait avoir lieu prochainement : date de l'enquête non connue à ce jour.
- Demande de don des restos du cœur : Prendre des renseignements complémentaires.
- Revoir la signalisation : nom de village, Numéros supplémentaires etc....
- Avenant « les jardins Gorronnais » : Lotissement de Bellevue : supprimer un banc

Séance levée à : 22:45

*En mairie, le 14/10/2023
Le Maire
Dominique PRIOUL*